



Fair-ON-Pay

ÉGALITÉ SALARIALE

VÉRIFIER LE RESPECT DE **L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES DANS L'ENTREPRISE.**

SGS

Fair-ON-Pay – position de départ

L'égalité salariale entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution fédérale suisse depuis 1981 et précisée dans la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (loi sur l'égalité des sexes). Lors de la session d'automne 2018, le Parlement suisse a décidé que les entreprises comptant 100 employés ou plus en Suisse devaient faire examiner par des experts externes l'égalité salariale interne entre les femmes et les hommes puis en communiquer les résultats.

Avec «Fair-ON-Pay», une procédure a été définie, comment cette égalité salariale peut être déterminée et représentée. La méthode a été développée par Comp-On AG et est basée sur Logib, l'instrument officiel de l'Office fédéral suisse de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) pour la preuve de l'égalité salariale. SGS est le partenaire de certification exclusif de Comp-On AG.

Démarche

Les experts de Comp-On AG procèdent à une analyse quantitative de l'égalité salariale à l'aide de Logib et à une analyse approfondie par groupes de fonctions (pairs) et par collaborateur afin d'identifier les besoins concrets d'action. Le rapport d'analyse qui en résulte est ensuite vérifié par SGS, qui peut procéder à des analyses d'échantillonnage.

Si le seuil de tolérance est respecté, le certificat «Fair-ON-Pay» est délivré. Le certificat est valable quatre ans.

Un contrôle est effectué au cours de la troisième année pour confirmer que les critères de certification ont été maintenus. Aucun travail n'est prévu pour les deuxième et quatrième années.

Logib et le seuil de tolérance

Logib utilise une analyse de régression pour calculer l'écart salarial entre les hommes et les femmes. L'analyse tient compte notamment de divers critères :

- Qualifications objectives (formation, expérience professionnelle ou ancienneté) ;
- Facteurs liés au lieu de travail et à la fonction (statut professionnel, exigences du poste et niveau de compétence).

Le seuil de tolérance fixé par le gouvernement fédéral est actuellement de $\pm 5\%$ de différence salariale entre les femmes et les hommes.

Valeur ajoutée

- Efficacité dans l'établissement de la preuve de l'égalité salariale grâce à l'appui d'experts techniques qui ont une routine dans le traitement des données logib et salariales.
- Confirmation que l'égalité salariale est garantie dans l'entreprise et qu'elle est conforme aux exigences légales.
- Confirmation neutre du résultat par certification, vérification des rapports d'analyse et analyses d'échantillonnage par SGS.
- Analyse selon les exigences BFEG.
- Base d'un processus d'amélioration continue.

Coûts

Notre travail comprend le contrôle initial des deux rapports, la délivrance du certificat (y compris les frais d'utilisation du certificat) et le contrôle de maintenance. Au cours de la période de certification de quatre ans, les coûts sont répartis de manière uniforme et linéaire sur avec une facturation annuelle.

Comp-On AG impute ses frais d'analyse et de reporting séparément et uniformément sur quatre ans.

Cette méthode de répartition des coûts est simple et prévisible et permet à toute organisation de répartir les dépenses dans le temps de façon significative.

Taille de l'entreprise	Frais SGS (en jours)			Prix indicatif SGS (en CHF)	
	Année 1	Année 3	Total	pendant 4 ans	par année
< 500 coll.	1	½	1 ½	4 000.–	1 000.–
> 500 MA	1 ¼	¾	2	6 000.–	1 500.–

Nous contacter

SGS
Société Générale de Surveillance SA
Elvira Bieri
Technoparkstrasse 1
8005 Zurich
t +41 44 445 17 17
info.zh@sgs.com

A propos de SGS

SGS Société Générale de Surveillance est l'une des plus grandes sociétés d'inspection et de certification au monde. Son siège social est à Genève. SGS emploie 97 000 personnes dans 140 pays.

www.sgs.ch